



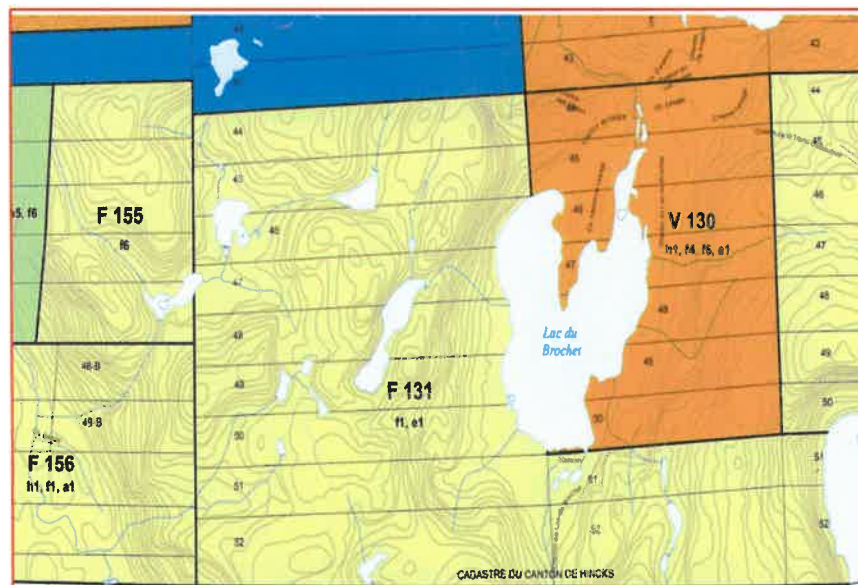
Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P. 97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
dq@lac-sainte-marie.com

AVIS PUBLIC

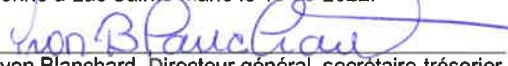
Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 92-10-02.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 mars 2022, le conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé 1^{er} Projet de Règlement 2021-09-001 modifiant le règlement de zonage numéro 92-10-02 en vue d'ajouter l'usage « Habitation unifamiliale isolée de type H1 » à la zone F-131.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 avril 2022, à compter de 18h00, au Centre communautaire situé au 10, rue du Centre. L'objet de cette assemblée est d'expliquer la modification du règlement de zonage numéro 92-10-02 en vue d'ajouter l'usage « Habitation unifamiliale » à la zone F-131. Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au Centre administratif municipal, sis au 106, chemin Lac-Sainte-Marie, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
4. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement à la zone F-131 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie dans le but d'y permettre l'usage « résidentiel de type habitation unifamiliale » dans cette zone. Ladite zone F-131 est accessible par le chemin du Lac-du-Brochet et le chemin privé de l'Aigle. s'illustre à partir du schéma suivant :



Donné à Lac Sainte-Marie le 16-03-2022.


Yvon Blanchard, Directeur général, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yvon Blanchard, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 8h30 et 16h30 le 16 mars 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16^{ième} jour de mars de l'an deux mille vingt-et-deux.


Yvon Blanchard, Secrétaire-trésorier